



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-88/2-A

Date : 17 juin 2013

FRANÇAIS

Original : Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Devant : M. le Juge Theodor Meron, juge de la mise en état en appel

Assisté de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 17 juin 2013

LE PROCUREUR

c/

ZDRAVKO TOLIMIR

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE
DE MISE EN ÉTAT**

Le Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz
M. Paul Rogers

Le Conseil de l'Accusé

Zdravko Tolimir

NOUS, THEODOR MERON, Président de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »), et juge de la mise en état en appel en l'espèce¹,

VU le jugement rendu par la Chambre de première instance II, le 12 décembre 2012 (le « Jugement ») dans l'affaire *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir*, n° IT-05-88/2-T²,

ATTENDU que Zdravko Tolimir a déposé un acte d'appel le 11 mars 2013³,

ATTENDU que, en application de l'article 65 *bis* B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), dans une affaire donnée, une conférence de mise en état est convoquée dans les cent vingt jours du dépôt de l'acte d'appel pour donner à toute personne détenue en attente d'un arrêt d'appel la possibilité de soulever des questions s'y rapportant, y compris son état de santé mentale et physique,

ATTENDU que Zdravko Tolimir est actuellement détenu au quartier pénitentiaire des Nations Unies, à La Haye, en attendant qu'il soit statué sur l'appel qu'il a interjeté contre le Jugement,

EN APPLICATION de l'article 65 *bis* B) du Règlement,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état se tienne devant nous, le vendredi 5 juillet 2013 à 11 heures, en salle d'audience II.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 17 juin 2013
La Haye (Pays-Bas)

Le Juge de la mise en état
en appel

/signé/

Theodor Meron

[Sceau du Tribunal]

¹ *Order Designating a Pre-Appeal Judge*, 27 décembre 2012.

² *Le Procureur c/ Zdravko Tolimir*, affaire n° IT-05-88/2-T, *Judgement*, 12 décembre 2012 (document public avec annexe C confidentielle).

³ *Notice of Appeal*, 11 mars 2013.